

Démarches dans le cadre du Contrôle des structures

Les installations et les opérations modifiant la structure d'une exploitation agricole relèvent :

- Du régime d'autorisation d'exploiter
- Du régime de la déclaration (dans le cadre de la reprise de bien familiaux)
- Ou peuvent être mise en œuvre librement (non soumis à l'autorisation d'exploiter)

Si vous dépendez du régime d'autorisation d'exploiter vous devez déposer une demande d'autorisation d'exploiter à l'aide du Cerfa n°11534*04 AURA ou par voie dématérialisée avec LOGICS. Vous retrouverez les informations pour ces démarches sur le site internet de la DDT 38

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foncier-Autorisation-d-exploiter-Statut-et-indice-du-fermage/Autorisations-d-exploiter-et-contrôle-des-structures>

Si vous dépendez du régime de la déclaration ou n'êtes pas soumis, ce document vous permet d'obtenir vos documents administratifs dans les cas suivant :

Cas n°1 : Déclaration de reprise de bien familiaux.....	2
Cas n°2 : Demande d'attestation de non soumission pour les personnes répondant aux critères de non-soumission à l'autorisation d'exploiter.....	4
Cas n°2a : Installation, agrandissement ou création d'un atelier hors sol.....	5
Cas n°2b : Installation dans une société sans apport de foncier.....	7

Pour réaliser votre démarche :

1) **Identifier votre situation** à l'aide des tableaux de détermination présents en première partie de chaque cas. **En cas de doute, vous pouvez vous rapprocher des services de la DDT.**

Pour vous aider :

- **SDREA** (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) disponible sur le site de la DDT
- **Contact** : Mail : ddt-sadr-ae@isere.gouv.fr Tél : 04 56 59 45 21

2) **Remplir le formulaire** correspondant à votre situation disponible dans ce document (tableau de détermination ET formulaire)

3) **Transmettre le formulaire ET les pièces justificatives** aux services de la DDT par voie postale ou par courriel. Vous pouvez joindre à votre demande tout document, commentaire ou observation.

**Direction Départementale des Territoires de l'Isère
Service Agriculture et Développement Rural
17 Boulevard Joseph Vallier – BP 45
38 040 GRENOBLE Cedex 09
mail : ddt-sadr-ae@isere.gouv.fr
Tél : 04 56 59 45 21**

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foncier-Autorisation-d-exploiter-Statut-et-indice-du-fermage/Autorisations-d-exploiter-et-contrôle-des-structures>

Cas n°1 : Déclaration de reprise de bien familiaux

	OUI	NON
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est transmis par donation ou location ou vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3° degré inclus (lien de mariage exclu)		
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a été détenu par un parent ou allié jusqu'au 3° degré, depuis 9 ans au moins		
Vous avez la capacité* ou l'expérience professionnelle* agricole <i>CAPACITÉ AGRICOLE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime</i> <i>EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AGRICOLE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale fixée par le SDREA, soit au moins 19,7 ha</i>		
Les biens sont libres de location		
Les biens sont destinés : <input checked="" type="checkbox"/> à l' installation d'un nouvel agriculteur OU <input checked="" type="checkbox"/> à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans ce cas la superficie totale après consolidation n'excède pas le seuil de surface fixé par le SDREA (soit 54ha)		

Source : questionnaire préalable DRAAF AURA 2022

Attention : Si vous avez répondu **NON** au moins une fois, vous devez alors déposer une demande d'autorisation d'exploiter.

Sinon continuez votre demande en renseignant les champs suivants.

Je soussigné(e) :

NOM.....Prénom.....

OU Raison sociale :

Adresse postale :

Tél : Mail :

Déclare vouloir mettre en valeur les biens agricoles désignés **page suivante**, conformément aux dispositions prévues à l'article L. 331-2-II du CRPM.

1/ Je certifie avoir reçu le bien agricole à mettre en valeur depuis le..... par
 donation location vente succession
 d'un parent ou allié jusqu'au 3° degré inclus ; c'est-à-dire mes parents ou grands-parents, frères et sœurs, arrière-grands-parents, oncles, tantes, neveux, nièces ou ceux de mon conjoint si je suis marié(e).

2/ Je certifie que ces biens sont détenus par un parent ou allié jusqu'au 3° degré depuis neuf ans au moins :

Nom et Prénom du parent ou allié	Lien de parenté à préciser (père, tante...)	Dates de propriété (9 ans au moins)
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....

3/ Je certifie que les biens sont libres de location.

4/ Je certifie satisfaire aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle (cocher une des case ci-après)

diplôme(s) agricole(s) – à préciser

OU

expérience professionnelle agricole d'au moins 5 ans sur une surface supérieure égale au tiers de la surface agricole utile régionale moyenne (soit 19,7 hectares) en qualité d'exploitant ou d'aide familiale ou d'associé exploitant ou de salarié d'exploitation agricole ou de collaborateur d'exploitation. Cette expérience a été acquise au cours des quinze dernières années.

5/ Je certifie que la reprise envisagée pourra permettre mon installation.

OU

Je certifie que la reprise envisagée permettra la consolidation de mon exploitation qui passera ainsi de hectares à hectares et que la surface que j'exploite de manière directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit reste inférieure au seuil de contrôle de la zone me concernant telle que définie dans le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (soit 54ha).

Description des parcelles objet de la demande

Superficie (en ha)	Nature des cultures	Référence parcellaire	Commune

Si la demande concerne plus de références cadastrales, reproduisez et complétez ce tableau sur un document annexe

Identification de l'exploitant cédant

Nom – Prénom :

Adresse du siège d'exploitation du cédant :

À, le.....

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute fausse déclaration entraînera la remise en cause de ma situation au regard du contrôle des structures et pourra m'exposer à des sanctions financières ».

Signature du demandeur :

Documents à joindre à votre demande :

- **Justificatif de capacité agricole** (copie de diplôme,...) **OU d'expérience professionnelle** (déclaration MSA sur les 5 dernières années...)
- **Éléments attestant du caractère libre de location** des biens (attestation du cédant, copie du jugement éventuel du tribunal paritaire des baux ruraux...)

Cas n°2 : Demande d'attestation de non soumission pour les personnes répondant aux critères de non-soumission à l'autorisation d'exploiter

Critère de soumission à autorisation d'exploiter	OUI	NON
<p>L'exploitation comporte-t-elle au moins un membre ayant la qualité d'exploitant* ? <i>*Exploitant actif, cotisant à la MSA à titre individuel</i></p>		
<p>Avez-vous la capacité* ou l'expérience professionnelle* agricole (vous ou tous les membres exploitants de la société, si le demandeur est une personne morale) ?</p> <p><i>CAPACITÉ AGRICOLE : diplômes ou certificats requis pour l'octroi des aides à l'installation visées aux articles D. 343-4 et D. 343-4-1 du code rural et de la pêche maritime</i></p> <p><i>EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AGRICOLE : 5 ans minimum (au cours des 15 dernières années) en qualité d'exploitant, d'aide familial, d'associé d'exploitation, de salarié d'exploitation agricole, de conjoint collaborateur d'exploitation, sur une surface au moins égale au 1/3 de la SAU moyenne régionale fixée par le SDREA, soit au moins 19,7 ha</i></p>		
<p>Avez-vous une autre profession et vos revenus personnels extra-agricoles sont-ils supérieurs à 3120 fois le SMIC horaire (soit un revenu annuel net de 28 423 pour les demandes en 2024) ?</p> <p><i>Les revenus extra-agricoles sont constitués du revenu fiscal de référence du demandeur, au titre de l'année précédant celle de la demande, déduction faite, s'il y a lieu, de la part de ce revenu provenant d'activités agricoles.</i></p> <p><i>Si vous êtes dans une démarche d'installation progressive, dans le cadre d'une demande de DJA cette question ne vous concerne pas</i></p>		
<p>Votre exploitation dépasse-t-elle après reprise, en surface pondérée, le seuil de contrôle fixé par le SDREA (54ha) ?</p> <p><i>La surface pondérée de votre exploitation dépend du type de culture et d'ateliers hors-sol. Pour les grandes cultures et prairies 1ha = 1ha pondéré. Pour les autres types de culture, vous pouvez vous reporter au SDREA Auvergne-Rhône-Alpes Art 3.1.c) ou vous rapprocher de la DDT pour calculer votre surface pondérée.</i></p> <p><u>Cette question ne vous concerne pas si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * vous constituez une société à partir de votre exploitation individuelle, sans autre modification, et en devenez l'unique associé exploitant. * vous constituez une société réunissant les exploitations individuelles de 2 époux ou pacsés, sans autre modification, et en devenez les uniques associés exploitants 		
<p>Si vous êtes déjà exploitant individuel ou associé dans une société et que vous envisagez de participer à une autre exploitation agricole en tant qu'associé (exploitant ou non), l'addition des surfaces de ces exploitations dépasse-t-elle le seuil de contrôle fixé par le SDREA (54ha) ?</p> <p><i>Selon l'article R 331-1 du code rural et de la pêche maritime, « une personne associée d'une société à objet agricole est regardée comme mettant en valeur les unités de production de cette société si elle participe aux travaux de façon effective et permanente, selon les usages de la région et en fonction de l'importance de ces unités de production ».</i></p>		
<p>L'opération envisagée supprime-t-elle une exploitation d'une superficie égale ou supérieure à 54ha ?</p>		
<p>L'opération envisagée ramène-t-elle la superficie d'une exploitation en dessous de 54ha ?</p>		
<p>L'opération envisagée prive-t-elle une exploitation agricole d'un bâtiment essentiel à son fonctionnement (sauf s'il est reconstruit ou remplacé) ?</p>		
<p>Les terres demandées sont-elles situées à une distance supérieure à 5 km, par rapport à votre siège d'exploitation ?</p> <p><i>Dans le cas d'une installation, cette question ne vous concerne pas</i></p>		
<p>S'agit-il d'une opération SAFER qui entraîne la suppression d'une exploitation agricole supérieure à 54ha ?</p>		

Source : questionnaire préalable DRAAF AURA 2022

À NOTER : s'il s'agit d'une opération SAFER (rétrocession d'un bien agricole en propriété ou en jouissance ou par la conclusion d'un bail ou d'une convention), bien que vous soyez soumis au contrôle des structures, vous n'avez pas à présenter de demande (cf. articles L 331-2—III et R 331-13). La SAFER adressera au Commissaire du Gouvernement les éléments permettant d'apprécier votre situation, ainsi que celle des autres candidats, au regard du contrôle des structures.

Attention : Si vous avez coché au moins une fois une case grisée : vous devez alors déposer une demande d'autorisation d'exploiter.

Sinon, continuez votre déclaration en renseignant les champs suivants.

Objet de votre demande

Surface reprise :haa

Veillez **renseigner les parcelles** concernées par la déclaration en indiquant une seule parcelle par ligne.
Si votre demande porte sur plus de 8 parcelles, vous pouvez reproduire ce tableau sur un document annexe et le joindre à votre déclaration.

Références cadastrales	Superficie (en ha)	Commune	Propriétaire	Exploitant antérieur (Indiquer nom et adresse)	Nature des cultures envisagées* (parmi les catégories proposées page précédentes)

Veillez **renseigner les ateliers hors-sol** concernés par la déclaration.
Si votre demande porte sur plus de 4 ateliers, vous pouvez reproduire ce tableau sur un document annexe et le joindre à votre déclaration.

Ateliers Hors sol	Surface (en m ²) ou effectif (en nombre tête)

Quelle est la situation des terres objet de la demande ?

libres exploitées en publicité en mairie autres :.....

Distance minimale entre les terres reprises et le siège social :

À, le.....

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. Toute fausse déclaration entraînera la remise en cause de ma situation au regard du contrôle des structures et pourra m'exposer à des sanctions financières ».

Signature du demandeur :.....

Documents à joindre à votre demande :

- **Justificatif de capacité agricole** (copie de diplôme,...) **OU d'expérience professionnelle** (déclaration MSA sur les 5 dernières années...) pour chacun des membres de la société
- **Copie de votre avis d'imposition** SI vous avez une activité extra-agricole

